



À l'intention des prescripteurs de médicaments d'exception
des pharmaciens

16 avril 2018

Modifications au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La Régie vous informe des modifications apportées au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entrent en vigueur le **18 avril 2018**.

Médicaments pour l'hyperactivité vésicale : changement de l'indication de paiement

La modification des indications reconnues pour le paiement entraîne le retrait des codes GU32 et GU33 pour les médicaments suivants :

- FÉSOTÉRODINE (FUMARATE DE) (*Toviaz^{MC}*);
- MIRABEGRON (*Myrbetriq^{MC}*);
- OXYBUTYNINE (CHLORURE D') Co. L.A. (*Ditropan XL^{MC}*);
- OXYBUTYNINE Timbre cut. (*Oxytro^{MC}*);
- TROSPIUM (CHLORURE DE) (*Trosec^{MC}*).

Par conséquent, le nouveau code **GU178** donnera droit au remboursement de ces médicaments pour l'indication suivante :

Code GU178

- Pour le traitement de l'hyperactivité vésicale pour les personnes chez qui au moins un des antimuscariniques, inscrits dans la section régulière de la liste, est mal toléré, contre-indiqué ou inefficace.

Toutefois, les personnes qui ont obtenu le remboursement d'au moins un de ces médicaments au moyen des codes GU32 et GU33 depuis le 18 avril 2017 pourront continuer d'en obtenir le remboursement sans autre démarche de votre part.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Télécopieur

Heures d'ouverture

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs 1 888 883-7427

Québec 418 528-5655
Ailleurs 1 866 734-4418

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
(mercredi de 9 h 30 à 17 h)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)